



Communiqué de presse

Paris, le 5 octobre 2010

L'Agence du Service Civique et l'AFIJ signent une Convention de partenariat pour le développement du Service Civique

Martin Hirsch, Président de l'Agence du Service Civique et Clément Boudin, Président de l'Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ) ont signé le 5 octobre 2010 une Convention de partenariat pour la promotion et le développement du Service Civique auprès des jeunes et des structures d'accueil des jeunes en Service Civique.

L'AFIJ, associée au Service Civique dès sa création, a souhaité apporter son concours et celui de ses 52 relais répartis sur toute la France au développement du Service Civique.

Dans le cadre de la Convention, l'AFIJ s'engage notamment à :

- Proposer des missions de Service Civique aux jeunes dans le domaine de la Solidarité et participer au recrutement des jeunes par les structures d'accueil partenaires de l'AFIJ ;
- Mener des actions de sensibilisation et de diffusion de l'information du Service Civique auprès des jeunes et de ses partenaires locaux, associations et collectivités locales.

Le Service Civique permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent de s'engager sur une période de 6 à 12 mois, pour une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général. Il peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public en France ou à l'international. Il donne lieu à une indemnité de 540 euros par mois et à une couverture sociale prise en charge intégralement par l'Etat.

Contact AFIJ : Daniel LAMAR, Directeur général de l'AFIJ - 01 53 63 83 10- lamar@afij.org

Contact Agence du Service Civique : Alix ARMANET, Chargée de mission Partenariats et Communication -

Tél : 01.40.45.97.77 - alix.armanet@service-civique.gouv.fr